

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1880

31 juillet 2008

### SOMMAIRE

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.</b> . . . . .                     | <b>90194</b> | <b>UniEuroKapital Corporates</b> . . . . .        | <b>90208</b> |
| <b>BB EFC</b> . . . . .  | <b>90234</b> | <b>UniEuropa</b> . . . . .                        | <b>90207</b> |
| <b>Cidron Healthcare B S.à r.l.</b> . . . . .                        | <b>90215</b> | <b>UniEuropaRenta</b> . . . . .                   | <b>90209</b> |
| <b>Clerical Medical Europe Financial Services S.à r.l.</b> . . . . . | <b>90199</b> | <b>UniEuroRenta Corporates</b> . . . . .          | <b>90211</b> |
| <b>cominvest Europa Invest 6/2008</b> . . . . .                      | <b>90197</b> | <b>UniEuroRenta Governments</b> . . . . .         | <b>90212</b> |
| <b>Danube Holdco S.A.</b> . . . . .                                  | <b>90225</b> | <b>UniEuroRenta Real Zins</b> . . . . .           | <b>90207</b> |
| <b>Deka Immobilien Luxembourg S.A.</b> . . . . .                     | <b>90214</b> | <b>UniEuroRenta Selected Ideas</b> . . . . .      | <b>90211</b> |
| <b>GoldPort Stabilitätsfonds</b> . . . . .                           | <b>90215</b> | <b>UniEuroStoxx 50</b> . . . . .                  | <b>90207</b> |
| <b>Grand Latino de Navegacion S.A.</b> . . . . .                     | <b>90204</b> | <b>UniExtra: EuroStoxx 50</b> . . . . .           | <b>90201</b> |
| <b>Lacuna Invest Umbrella</b> . . . . .                              | <b>90215</b> | <b>UniGarantTop: Europa</b> . . . . .             | <b>90197</b> |
| <b>LP1 Finance S.à r.l.</b> . . . . .                                | <b>90211</b> | <b>UniGarantTop: Europa II</b> . . . . .          | <b>90197</b> |
| <b>LP2-4 Finance S.à r.l.</b> . . . . .                              | <b>90213</b> | <b>UniGarantTop: Europa III</b> . . . . .         | <b>90197</b> |
| <b>LXFR001</b> . . . . .   | <b>90208</b> | <b>UniGlobalTitans 50</b> . . . . .               | <b>90203</b> |
| <b>Maciachini S.à r.l.</b> . . . . .                                 | <b>90212</b> | <b>UniMoneyMarket</b> . . . . .                   | <b>90198</b> |
| <b>Multi Manager Vision</b> . . . . .                                | <b>90198</b> | <b>UniMoneyMarket</b> . . . . .                   | <b>90199</b> |
| <b>Nortel Networks S.A.</b> . . . . .                                | <b>90207</b> | <b>Union Investment Luxembourg S.A.</b> . . . . . | <b>90214</b> |
| <b>Perfeus S.A.</b> . . . . .  | <b>90214</b> | <b>Union Investment Luxembourg S.A.</b> . . . . . | <b>90212</b> |
| <b>Scholtes et Brauch S.A.</b> . . . . .                             | <b>90209</b> | <b>UniOptima</b> . . . . .                        | <b>90208</b> |
| <b>Thor 2 S.A.</b> . . . . .   | <b>90200</b> | <b>UniOptimus -net-</b> . . . . .                 | <b>90200</b> |
| <b>UniAsia</b> . . . . .   | <b>90202</b> | <b>UniRenta Corporates</b> . . . . .              | <b>90209</b> |
| <b>UniAsiaPacific</b> . . . . .                                      | <b>90202</b> | <b>UniSector</b> . . . . .                        | <b>90213</b> |
| <b>UniDividendenAss</b> . . . . .                                    | <b>90201</b> | <b>UniSector</b> . . . . .                        | <b>90199</b> |
| <b>UniDollarBond</b> . . . . .                                       | <b>90209</b> | <b>UniSector</b> . . . . .                        | <b>90213</b> |
| <b>UniDynamicFonds: Europa</b> . . . . .                             | <b>90203</b> | <b>UniSector</b> . . . . .                        | <b>90199</b> |
| <b>UniDynamicFonds: Global</b> . . . . .                             | <b>90203</b> | <b>UniSector</b> . . . . .                        | <b>90198</b> |
| <b>UniEM Fernost</b> . . . . .                                       | <b>90201</b> | <b>UniSector</b> . . . . .                        | <b>90198</b> |
| <b>UniEM Global</b> . . . . .  | <b>90202</b> | <b>UniSector</b> . . . . .                        | <b>90213</b> |
| <b>UniEM Osteuropa</b> . . . . .                                     | <b>90201</b> | <b>UniSector</b> . . . . .                        | <b>90198</b> |
| <b>UniEuroAspirant</b> . . . . .                                     | <b>90211</b> | <b>UniValueFonds: Europa</b> . . . . .            | <b>90202</b> |
| <b>UniEuroFlex</b> . . . . .   | <b>90200</b> | <b>Voyager Shipping S.à r.l.</b> . . . . .        | <b>90204</b> |
| <b>UniEuroKapital</b> . . . . .                                      | <b>90212</b> | <b>Wallberg Dividenden</b> . . . . .              | <b>90214</b> |

**ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.116.

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.116, constituée sous la dénomination COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DE GESTION FINANCIERE S.A., en abrégé COLUGEFI, suivant acte notarié en date du 2 février 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 96 du 10 mai 1982 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714 du 2 octobre 2000.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Blaise Garban, senior legal counsel, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.-F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Sudret, senior legal counsel, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.-F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent dix millions d'euros (EUR 210.000.000) pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante-douze millions d'euros (EUR 372.000.000) à cent soixante-deux millions d'euros (EUR 162.000.000), par remboursement à due concurrence aux actionnaires de la Société.

2. Modification des articles 9 à 15 des statuts de la Société.

3. Refonte du titre «V. Assemblée générale», articles 19 à 26.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent dix millions d'euros (EUR 210.000.000) pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante-douze millions d'euros (EUR 372.000.000) à cent soixante-deux millions d'euros (EUR 162.000.000) en réduisant le pair comptable et sans annulation d'actions et par remboursement à due concurrence aux actionnaires existants de la Société proportionnellement aux actions détenues.

Cette réduction est régie par l'article 69.2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-deux millions d'euros (EUR 162.000.000), représenté par douze mille trois cent trente-neuf (12.339) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 9 à 15 des statuts de la Société et de les remplacer par les articles 9 à 13 suivants:

**«Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le réviseur d'entreprises et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des décisions de l'assemblée générale. Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. En son absence, l'assemblée générale ou les autres membres du conseil d'administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du conseil d'administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au conseil d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du conseil d'administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du conseil d'administration qui préside une telle assemblée.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux membres du conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la

société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs délégué(s) à la gestion journalière, actionnaire(s) ou non, membre(s) du conseil d'administration ou non qui aura (auront) les pleins pouvoirs pour agir au nom de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le conseil d'administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la société et engagera la société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le conseil d'administration est aussi autorisé à nommer une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la société.»

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de renuméroter les articles suivants des statuts de la Société.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de refondre complètement les articles 19 à 26 actuels sous le titre «V. Assemblée générale» des statuts de la Société et de les remplacer par les articles suivants:

«**Art. 17.** Toute assemblée générale de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 18.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'assemblée générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.»

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide de renuméroter les articles suivants des statuts de la Société.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 3.000,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GARBAN, F. SUDRET, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. LAC / 2008 / 28689. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008091718/7241/174.

(080107391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

#### **UniGarantTop: Europa III, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 3. Oktober 2005 des UniGarantTop: Europa III, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092584/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniGarantTop: Europa II, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. April 2006 des UniGarantTop: Europa II, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092585/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **cominvest Europa Invest 6/2008, Fonds Commun de Placement.**

##### *Auflösung wegen Endfälligkeit*

Am 27. Juni 2008 endete gemäss Artikel 27 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des cominvest Europa Invest 6/2008.

cominvest Asset Management S.A.

Référence de publication: 2008093852/267/8.

---

#### **UniGarantTop: Europa, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. April 2006 des UniGarantTop: Europa, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092586/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

### UniSector, Fonds Commun de Placement.

Die Sonderreglement des UniSector: ConsumerGoods, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092588/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08498. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

### UniSector, Fonds Commun de Placement.

Die Sonderreglement des UniSector: Finance, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092592/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08497. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

### UniSector, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniSector: BasicIndustries, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092595/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08517. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

### Multi Manager Vision, Fonds Commun de Placement.

#### *Auflösung wegen Endfälligkeit*

Die Verwaltungsgesellschaft hat gemäß Artikel 16 des Verwaltungsreglements aus wirtschaftlichen Gründen beschlossen, mit Wirkung zum 30. Juni 2008 den Teilfonds Multi Manager Vision 80 aufzulösen.

Der Teilfonds sowie die rechtliche Hülle des Umbrellas Multi Manager Vision sind mit Wirkung zum 30. Juni 2008 aufgelöst.

cominvest Asset Management S.A.

Référence de publication: 2008093855/267/10.

### UniMoneyMarket, Fonds Commun de Placement.

Die Sonderreglement des UniMoneyMarket: USD, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092597/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08509. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniMoneyMarket, Fonds Commun de Placement.**

---

Das Sonderreglement des UniMoneyMarket: Euro, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092600/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08508. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniSector, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Sonderreglement des UniSector: Klimawandel, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092601/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08506. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **Clerical Medical Europe Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.063.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue le 24 mai 2007*

Les gérants de la Société ont élu Duncan Alistair Finch, avec adresse professionnelle à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Germany, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Clerical Medical Europe Financial Services S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008091276/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

#### **UniSector, Fonds Commun de Placement.**

---

Das Sonderreglement des UniSector: GenTech, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092602/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08502. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

### **UniOptimus -net-, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniOptimus -net-, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092604/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

### **UniEuroFlex, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroFlex, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092607/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

### **Thor 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.221.

Par résolutions circulaires prises en date du 09 juin 2008, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1) renouvellement des mandats des administrateurs suivant :

- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

- Richard Ivimey-Cook, avec adresse au 10, The Chesnuts, 0X14 3XN Abingdon, Oxon, Royaume-Uni, administrateur de catégorie A.

- Benoit Bazire, avec adresse au 1, rue Louis Murat, 91401 Paris, France, administrateur de catégorie A.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090542/581/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

#### **UniExtra: EuroStoxx 50, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Juni 2004 des UniExtra: EuroStoxx 50, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092610/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniDividendenAss, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 10. März 2004 des UniDividendenAss, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092613/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniEM Fernost, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. April 2006 des UniEM Fernost, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092618/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniEM Osteuropa, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEM Osteuropa, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092620/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniEM Global, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEM Global, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092623/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniAsia, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. April 2006 des UniAsia, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092626/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniValueFonds: Europa, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniValueFonds: Europa, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092635/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniAsiaPacific, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniAsiaPacific, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.  
Union Investment Luxembourg S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008092638/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniDynamicFonds: Global, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniDynamicFonds: Global, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.  
Union Investment Luxembourg S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008092640/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniDynamicFonds: Europa, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniDynamicFonds: Europa, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.  
Union Investment Luxembourg S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008092648/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniGlobalTitans 50, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniGlobalTitans 50, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008092650/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Grand Latino de Navegacion S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 131.597.

**Voyager Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 131.543.

—  
Grand Latino de Navegacion S.A., établie et ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.597, en tant que société absorbante (ci-après dénommée la «Société Absorbante»), d'une part;

et

Voyager Shipping S.à r.l., établie et ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.543 et ayant un capital social de EUR 20.000,-, en tant que société à absorber (ci-après dénommée la «Société Absorbée»), d'autre part.

La Société Absorbante et la Société Absorbée, collectivement dénommées les «Sociétés Fusionnantes», ont adopté le projet de fusion suivant:

Alors que:

La Société Absorbante est une société luxembourgeoise transférée au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2308 page 110756 daté du 15 octobre 2007, établie et ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.597; et

La Société Absorbée est une société luxembourgeoise transférée au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 10 septembre 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2293 page 110019 daté du 12 octobre 2007, établie et ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.543 et ayant un capital social de EUR 20.000,-.

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée proposent la fusion (la «Fusion») des Sociétés Fusionnantes.

La Fusion est soumise à la condition que l'(es) actionnaire(s) de la Société Absorbante et l'(es) associé(s) de la Société Absorbée approuvent le présent projet de Fusion lors d'assemblées générales des actionnaire(s) et associé(s) séparées, conformément à la loi.

Ainsi, il est convenu ce qui suit:

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société Absorbante, tenue en date du 24 juillet 2008, et du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société Absorbée, tenue en date du 24 juillet 2008, que le projet de fusion, tel que rédigé et approuvé lors de ces réunions, est le suivant:

«1) Les Sociétés Fusionnantes:

- Grand Latino de Navegacion S.A., établie et ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.597, en tant que société absorbante (ci-après dénommée la «Société Absorbante»);

- Voyager Shipping S.à r.l., établie et ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.543 et ayant un capital social de EUR 20.000,-, en tant que société à absorber (ci-après dénommée la «Société Absorbée»);

dans le présent projet de fusion, la Société Absorbante et la Société Absorbée seront collectivement dénommées les «Sociétés Fusionnantes».

2) La Société Absorbante est titulaire de toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social et bénéficie de tous les droits de vote dans la Société Absorbée.

3) Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis de parts sociales ou d'actions, selon le cas, qui confèrent des droits spéciaux et des garanties.

4) La Société Absorbante va acquérir la Société Absorbée selon les conditions d'une fusion conformément aux Articles 278 à 280 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

5) Toute opération de la Société Absorbée sera considérée, d'un point de vue comptable, comme étant exécutée par la Société Absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

6) Aucun avantage particulier n'est conféré ni aux membres du conseil d'administration ou du conseil de gérance, selon le cas, des Sociétés Fusionnantes ni aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes.

7) La fusion entraîne automatiquement, dès qu'elle entre en vigueur, tant entre les Sociétés Fusionnantes qu'à l'égard des tiers, la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la valeur comptable. Cette transmission est effectuée en considération de l'annulation des actions de la Société Absorbée possédées par la Société Absorbante.

8) Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un (1) mois avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour approuver le projet de fusion, de prendre connaissance des documents indiqués à l'Article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Ils ont le droit d'obtenir des copies complètes ou partielles de ces documents sur simple demande et sans payer.

9) Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant un (1) mois avant que la fusion prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Sans préjudice des droits des actionnaires de la Société Absorbante tel que mentionné au point 9 ci-dessus, la fusion prendra effet à la date de l'approbation des assemblées générales respectives des actionnaires de la Société Absorbante et des associés de la Société Absorbée.

11) La fusion aura automatiquement et simultanément les effets prévus à l'Article 274 de la Loi sur les Sociétés Commerciales excepté pour le point (b) du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'Article 274 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, c'est-à-dire, la fusion entraînera de plein droit et simultanément les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cesse d'exister; et

c) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

12) Les livres et documents de la Société Absorbée devront être conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.»

En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2008.

*Pour Grand Latino de Navegacion S.A. / Pour Voyager Shipping S.à r.l.*

Signature / Signature

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

Grand Latino de Navegacion S.A., established and having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.597, as absorbing company (hereinafter the "Absorbing Company"), on the one hand;

and

Voyager Shipping S.à r.l., established and having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.543 and having share capital of EUR 20,000.-, as absorbed company (hereinafter the "Absorbed Company"), on the other hand.

The Absorbing Company and the Absorbed Company, together being referred to herein as the "Merging Companies", have adopted the following draft terms of merger:

Whereas:

The Absorbing Company is a Luxembourg company transferred to Luxembourg under the form of a public company (société anonyme) pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 10 September 2007, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2308 and page 110756 dated 15 October 2007, established and having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.597; and

The Absorbed Company is a Luxembourg company transferred to Luxembourg under the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 10 September 2007, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et

Associations, number 2293 and page 110019 dated 12 October 2007, established and having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.543 and having a share capital of EUR 20,000.-.

The board of directors of the Absorbing Company and the board of managers (conseil de gérance) of the Absorbed Company propose the merger (the "Merger") of the Merging Companies.

The Merger is subject to the condition that the shareholder(s) of the Absorbing Company and the shareholder(s) of the Absorbed Company approve the present Merger proposal at separate extraordinary general meetings of shareholder(s), in accordance with the law.

Now therefore, it is agreed as follows:

Based on the minutes of the meeting of the board of directors of the Absorbing Company, held on 24 July 2008, and on the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) of the Absorbed Company, held on 24 July 2008 that the draft terms of Merger, as prepared and adopted at those meetings, are as follows:

«1) Merging companies:

- Grand Latino de Navegacion S.A., established and having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.597, as absorbing company (hereinafter the "Absorbing Company");

- Voyager Shipping S.á r.l., established and having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.543 and having a share capital of EUR 20,000.-, as absorbed company (hereinafter the "Absorbed Company");

the Absorbing Company and the Absorbed Company together being referred to herein as the "Merging Companies".

2) The Absorbing Company is the owner of all the shares representing the whole share capital and holds all the voting rights in the Absorbed Company.

3) The Merging Companies have not issued shares conferring special rights or securities.

4) The Absorbing Company will merge with the Absorbed Company under the terms of merger in accordance with Articles 278 to 280 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as subsequently amended (the "Commercial Companies Law").

5) All the operations of the Absorbed Company shall be regarded from the accounting point of view as carried out on behalf of the Absorbing Company as of 1 January 2008.

6) No particular advantage is conferred to the members of the board of directors or the board of managers ("conseil de gérance"), as the case may be, of the Merging Companies nor to the auditors, if any, of the Merging Companies.

7) The merger shall entail automatically, as from its entry into effect, the universal transmission at book value, both as between the Merging Companies and vis-à-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Such transfer is to be carried out in consideration for the cancellation of the shares in the Absorbed Company held by the Absorbing Company.

8) All the shareholders of the Absorbing Company shall be entitled, for a period of one (1) month before the general shareholders' meeting, convened to decide on the merger project, to take cognizance of the documents mentioned in Article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Commercial Companies Law.

They shall be entitled to obtain copies of those documents, full or extracts thereof, without charge on mere request.

9) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least five per cent (5%) of the shares in the subscribed capital shall be entitled, during a period of one (1) month before the merger takes effect as between the Merging Companies, to require that a general meeting of the Absorbing Company be convened in order to decide on the approval of the merger.

10) Without prejudice to the right of the shareholders of the Absorbing Company as provided for in point 9 above, the merger shall become effective on the date of the approval by the respective extraordinary general shareholders' meetings of the Absorbing Company and the Absorbed Company.

11) The merger will automatically and simultaneously have the effects provided for in Article 274 of the Commercial Companies Law except for point (b) of paragraph 1 of Article 274 of the Commercial Companies Law, i.e. the merger shall have the following consequences ipso jure:

a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

b) the Absorbed Company shall cease to exist; and

c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company held by the Absorbing Company.

12) The books and documents of the Absorbed Company shall be conserved for five (5) years at the registered office of the Absorbing Company.»

In case of any discrepancy between the English text and the French text, the English text will prevail.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on 28 July 2008.

*On behalf of Grand Latino de Navegacion S.A. / On behalf of Voyager Shipping S.à r.l.*

Signature / Signature

Référence de publication: 2008092994/1035/176.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11019. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080110632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

#### **UniEuroStoxx 50, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroStoxx 50, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092652/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniEuropa, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuropa, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092655/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniEuroRenta Real Zins, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 5. Mai 2004 des UniEuroRenta Real Zins, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092657/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **Nortel Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.356.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 mai 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) Renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Stefan Kitze, avec adresse au 20A, Beethovenstrasse, 65779 Kelkheim, Allemagne

- Christian Waida, avec adresse à Maidenhead Office Park Westacott Way, SL6 3QH Maidenhead-Berkshire, Royaume-Uni

- Robert Haitisma, avec adresse au 42-72, Siriusdreef, 2132 Hoofddorp, Pays-Bas

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009

2) Renouvellement du mandat de commissaire de Anthony James McArdle, avec adresse à Meldon Road, Melton IP12 1NY Woodbridge, Suffolk, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090539/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

### **UniEuroKapital Corporates, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 13. Februar 2004 des UniEuroKapital Corporates, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092660/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

### **UniOptima, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniOptima, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092664/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

### **LXFR001, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.776.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 841 du 30 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR001, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008090786/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05330. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

#### **UniDollarBond, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniDollarBond, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092667/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniRenta Corporates, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniRenta Corporates, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092670/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniEuropaRenta, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuropaRenta, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092672/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **Scholtes et Brauch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.773.

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SCHOLTES ET BRAUCH SA", ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy,

constituée par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 31 mars 1988, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations, numéro 166 de l'année 1988 page 7945, modifiée par acte sous seing privé (conversion du capital en euros) en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations, numéro 477 de l'année 2002, page 22882,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.773.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc SCHOLTES, entrepreneur, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Jean-Antoine Zinnen;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2 Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- a) Modification de l'article 6 des statuts
- b) Changement et renouvellement du conseil d'administration
- c) Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise
- d) Révocation du commissaire aux comptes

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

a) L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.»

b) L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le conseil d'administration pour une durée de six ans à partir d'aujourd'hui:

Le conseil d'administration se compose de:

- Monsieur Victor SCHOLTES, né le 21.12.1929 à Mertzig, demeurant à L-9022 Ettelbruck, 59, rue du Camping;
- Madame Mariette SCHOLTES, née le 26.3.1957 à Luxembourg, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 20, rue Jean-Antoine Zinnen;
- Monsieur Luc SCHOLTES, né le 12.12.1960 à Luxembourg, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Jean-Antoine Zinnen;

c) Le mandat du réviseur d'entreprise est renouvelé pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011 et reste confié à la société anonyme EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue Kennedy.

d) Le mandat du commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SARL avec siège social à L-9053 Ettelbruck, société qui s'appelle actuellement EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue Kennedy, (RCS B 38.937), est renouvelé pour une durée de six ans à partir d'aujourd'hui.

Ensuite les comparants se sont réunis en conseil d'administration et ont désigné à l'unanimité Monsieur Luc SCHOLTES administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour une durée de six ans.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 8.45 heures.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros (500,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SCHOLTES, M. REBIEN, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2008. DIE/2008/5936. - Reçu douze euros, EUR 12,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 14 juillet 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008091233/4917/69.

(080104265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

#### **UniEuroAspirant, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroAspirant, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092675/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniEuroRenta Selected Ideas, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroRenta Selected Ideas, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092678/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniEuroRenta Corporates, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroRenta Corporates, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092680/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **LP1 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.734.

Par résolution signée en date du 12 juin 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent BELIK, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091324/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

**Maciachini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.350,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.700.

Par résolution signée en date du 11 juin 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent BELIK, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091325/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

**UniEuroRenta Governments, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. April 2006 des UniEuroRenta Governments, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092682/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**UniEuroKapital, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroKapital, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092684/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement vom 13. Februar 2004 der Einzelfonds, welche am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092686/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08513. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniSector, Fonds Commun de Placement.**

Die Sonderreglement des UniSector: HighTech, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092689/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08483. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniSector, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement des UniSector: MultiMedia, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092692/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08482. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **UniSector, Fonds Commun de Placement.**

Die Sonderreglement des UniSector: BioPharma, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092697/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08480. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

#### **LP2-4 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.725,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.647.

Par résolution signée en date du 12 juin 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent BELIK, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091326/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

### **Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Das Verwaltungsreglement der Umbrella-Fonds, welches am 1. Juni 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juni 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008092698/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08477. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

### **Perfeus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.551.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Bruno Stuckenbroeker / Armin Salbert.

Référence de publication: 2008092699/7736/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08681. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

### **Deka Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 131.651.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 juin 2008.

Josef Schultheis / Wolfgang Dürr.

Référence de publication: 2008093016/514/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03044. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

### **Wallberg Dividenden, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des Wallberg Dividenden, in Kraft getreten am 30. Juni 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juli 2008.

Wallberg Invest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008093021/9077/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10801. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

#### **Lacuna Invest Umbrella, Fonds Commun de Placement.**

Das geänderte Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 7. Juli 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juli 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008093356/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10796. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

#### **GoldPort Stabilitätsfonds, Fonds Commun de Placement.**

Das geänderte Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 31.07.2008 für den GoldPort Stabilitätsfonds, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juli 2008.

DJE Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008093946/1367/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11369. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

---

#### **Cidron Healthcare B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.075.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the twentieth of June.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cidron Healthcare Limited, a private company incorporated on 15th of April 2008 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England, here represented by Mrs Corinne Petit, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on June 19th, 2008.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

#### **Name - registered office - object - duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Cidron Healthcare B S. à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares), one hundred (100) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares), one hundred (100) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares), one hundred (100) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares")), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

**Art. 10.**

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the

Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the "Class A Period");

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2009 Interim Accounts (the "Class B Period"),

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the "Class C Period"); and

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the "Class D Period");

10.3.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.4 shall come in the order of Class A to Class D (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in Issue

**Art. 11.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletcopy.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

### **Winding-up - liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### **Art. 22. Definitions.**

**Class A Interim 2008 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

**Class B Interim 2009 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

**Class C Interim 2010 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

**Class D Interim 2011 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

**Class Period** Means Class A Period, Class B Period, Class C Period and Class D Period

**Available Amount** Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

**Interim Accounts** Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

**Interim Account Date** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

### *Subscription - payment*

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Cidron Healthcare Limited, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500 (thirty two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (1.500.- EUR).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration:

- Mrs Noella Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration:

- Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands; and

- Ms Jean Brosnan, private employee, born in Dublin on February 10, 1971, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Cidron Healthcare Limited, une société privée constituée le 15 avril 2008 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England, ici représenté par Madame Corinne Petit en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Jersey le 19 juin 2008.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - siège - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Cidron Healthcare B S. à r.l.".

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - parts sociales

**Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les Parts Sociales Ordinaires), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, «les Parts Sociales Préférentielles», étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

#### Art. 10.

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2008 (la «Période Classe A»);

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2009 (la «Période Classe B »);

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2010 (la« Période Classe C »);

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2011 (la« Période Classe D »);

10.3.5 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.4 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe D (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominale par Part Sociales Préférentielles à annuler plus Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

**Art. 11.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera

valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserves légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

#### Dissolution - liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1er, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Art. 22. Définitions.

**Comptes Intérimaires 2008 Classe A** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

**Comptes Intérimaires 2009 Classe B** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

**Comptes Intérimaires 2010 Classe C** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

**Comptes Intérimaires 2011 Classe D** Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

**Période de Classe** Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C et Période de Classe D

**Montant Disponible** Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

**Comptes Intérimaires** Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

**Date Comptable Intérimaire** Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

### *Souscription - libération*

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Cidron Healthcare Limited, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32,500 (trente deux mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée;

- Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

- Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands;

Et

- Mademoiselle Jean Brosnan, employée privée, née le 10 février 1971 à Dublin, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 juin 2008. LAC/2008/26208. — Reçu cent soixante-deux euros cinquante cents  
Eur 0,5% = 162,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008091586/5770/538.

(080105018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

### Danube Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.069.

#### STATUTES

In the year two thousand eight, on the third day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Cristal Rose S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, here duly represented by Mrs. Solange Wolter, professionally residing at 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

#### Name - purpose - registered office - duration

**Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 2.** The Company's name is "Danube Holdco S.A.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

### Capital - shares

**Art. 7.** The Company's issued share capital is set at 31,000 EURO (thirty one thousand EURO), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of 1 EURO (one EURO) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 9.** The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 10.** The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

### Management - supervision

**Art. 11.** The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

**Art. 13.** Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **General meetings of shareholder(s)**

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 4 p.m o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general

meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

#### **Financial year - balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, with effect as of December 31, 2008, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

**Art. 18.** 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

#### **Supervision of the company**

**Art. 19.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

#### **Dividend - reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Interim dividend**

**Art. 21.** The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Payment - contributions*

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Cristal Rose S.à.r.l., prenamed, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,900.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:
  - Mr. Gérard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;
  - Mr. Ronald Bell, with professional address at 2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ;
  - Mrs. Valérie Pechon, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

In accordance with article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2009.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes)

Eurofid S.à.r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2009.

- 4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1025 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Cristal Rose S.à r.l, une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social sis à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, ici représentée par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

### Dénomination - objet - siège - durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera «Danube Holdco S.A.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

### Capital social - actions

**Art. 7.** Le capital social est fixé à 31,000 EURO (trente et un mille EURO), représenté par 31,000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EURO ( un EURO) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

**Art. 9.** Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 10.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

### Administration

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité au moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

**Art. 13.** Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14.** En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

### Exercice social - comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre 2008, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

**Art. 18.** 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

### Surveillance de la société

**Art. 19.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront

être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

#### **Dividendes - réserves**

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dividendes intérimaires**

**Art. 21.** Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Libération - apports*

- 31,000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Cristal Rose S. à r.l., prédésignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
  - Monsieur Gérard Becquer, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, L-1025, 5, rue Guillaume Kroll;
  - Monsieur Ronald Bell, ayant son adresse professionnelle à Londres, 2King Edward Street, EC1A 1HQ, Angleterre.
  - Madame Valérie Pechon, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, L-1025, 5, rue Guillaume Kroll.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2009.

3) Eurofid S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, est nommée comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2009.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008 LAC/2008/23549. - Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008091582/242/488.

(080104851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

### **BB EFC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.090.

#### — STATUTES

In the year two thousand eight, on the nineteenth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Nagy Rizk, engineer, born on 23 February 1964 in Jezzine Lebanon, residing in Moufarrej Bldg, Hazmieh, Lebanon.
- Fadi Daou, engineer, born on 1 September 1962 in Beirut Lebanon, residing in 1 Karm el Zeitoun Achrafieh, Beirut, Lebanon.
- Malls-etc, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Massachusetts, having its registered office at 85 Appleton street suite 1 Boston here represented by its Manager.

All here represented by Ms. Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg by virtues of proxies given under private seal.

The proxies signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BB EFC" (the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the managers, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the reg-

istered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,501.- Euro (twelve thousand five hundred and One Euro) represented by 12,501 (twelve thousand five hundred and One) shares in registered form with a par value of EUR1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by three managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. The three managers will constitute a board of managers. The manager(s) need to be partner(s).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by a resolution signed by the three managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of all of its three managers.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The three partners acting jointly assume all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 The decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than three quarters of the share capital.

13.3 Resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

### **VII. General provision**

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Nagy Rizk, prenamed, declares to subscribe to one-third of the whole share capital of the Company and to have fully paid up all four thousand one hundred sixty-seven (4167) shares by contribution in cash, so that the amount of 4167 Euros (EUR four thousand one hundred and sixty seven) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fadi Daou, prenamed, declares to subscribe to one-third of the whole share capital of the Company and to have fully paid up all four thousand one hundred sixty-seven (4167) shares by contribution in cash, so that the amount of 4167 Euros (EUR four thousand one hundred and sixty seven) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Malls-etc, LLC, prenamed, declares to subscribe to one-third of the whole share capital of the Company and to have fully paid up all four thousand one hundred sixty-seven (4167) shares by contribution in cash, so that the amount of 4167 Euros (EUR four thousand one hundred and sixty seven) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

*Resolutions of the general meeting of partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the three partners, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Nagy Rizk, engineer, born on 23 February 1964 in Jezzine Lebanon, residing in Moufarrej Bldg, Hazmieh, Lebanon
- Fadi Daou, engineer, born on 1 September 1962 in Beirut Lebanon, residing in 1 Karm el Zeitoun Achrafieh, Beirut, Lebanon.
- Maurice Khawam, engineer, born on 17 November 1963 in Ghazir-Lebanon, residing at 16 Orleans street, Neuilly, 92200 France.

2. The registered office of the Company is set at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Nagy Rizk, ingénieur, né le 23 février 1964 à Jezzine-Liban, demeurant à Moufarrej Bldg, Hazmieh, Liban,
- Fadi Daou, ingénieur, né le 1<sup>er</sup> septembre 1962 à Beyrouth- Liban, demeurant au 1 Karm el Zeitoun Achrafieh, Beyrouth, Liban,
- Malls-etc, LLC une société constituée et existant suivant les lois du Massachusetts, ayant son siège social à Boston, ici représentés par Mlle Nathalie Jastrow, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "BB EFC" (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à EUR 12.501 (douze mille cinq cent un Euro), représenté par 12.501 (douze mille cinq cent une) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par trois gérants, lesquels sont nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils constitueront un Conseil de gérance.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

**Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des trois gérants.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés. Pour qu'une décision soit valablement prise, elle doit être validée par les trois associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Nagy Rizk, déclare souscrire au Tiers du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les quatre mille cent soixante-sept (4167) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre mille cent soixante-sept euros (EUR 4167) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Fadi Daou, déclare souscrire au Tiers du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les quatre mille cent soixante-sept (4167) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre mille cent soixante-sept euros (EUR 4167) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Malls-etc, LLC, déclare souscrire au Tiers du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les quatre mille cent soixante-sept (4167) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre mille cent soixante-sept euros (EUR 4167) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cent euros.

### *Décision des associés*

Et aussitôt, les trois associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Fadi Daou, ingénieur, né le 1<sup>er</sup> septembre 1962 à Beyrouth-Liban, demeurant au 1 Karm el Zeitoun Achrafieh, Beyrouth, Liban,
- Nagy Rizk, ingénieur, né le 23 février 1964 à Jezzine-Liban, demeurant à Moufarrej Bldg, Hazmieh, Liban,
- Maurice Khawam, ingénieur, né le 17 novembre 1963 à Ghazir-Liban, demeurant au 16, rue d'Orléans, Neuilly, 92200 France.

2. Le siège social de la Société est établi à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008. Relation: LAC/2008/25586. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante et un cents (62,51 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01<sup>er</sup> juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008091570/211/361.

(080105178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.